

**Alexandre LEMERCIER de MAISONCELLE
sieur de RICHEMONT**

Mariage et inventaire après décès à Paris

Documents trouvés par *Pierre Bardin*

Transcrits et commentés par *Bernadette Rossignol*

juillet 2020

La famille LEMERCIER est très nombreuse et a été très étudiée. Guy Defrance (1914-1971) en a établi vers 1956 un arbre fort complet mais qui ne mentionne que les dates, sans lieu. Plusieurs généalogistes ont étudié telle ou telle branche. Nous-mêmes avons établi une généalogie que nous complétons peu à peu et qui atteint déjà 130 pages...

Le premier du nom aux Antilles, Guillaume LE MERCIER sieur de BEAUSOLEIL, né en 1628 à Nantes, se maria en Martinique puis passa à la Guadeloupe ¹.

Sa descendance se divisa en plusieurs branches, BEAUSOLEIL, LA CLERTIÈRE, MAISONCELLE, BEAUVOISIN, VERMONT, L'ÉCLUSE, POMBIRAY, COURDEMANCHE, RICHEMONT (branche anoblie), VERTILLE.

Contrat de mariage d'Alexandre LEMERCIER de MAISONCELLE
sieur de RICHEMONT et Marie Madeleine LETERRIER

Le 4 novembre 1790, chez Me Louis Doulcet à Paris ², plusieurs habitants de Guadeloupe sont réunis pour un acte de notoriété. Les liaisons avec l'île étant difficiles et lentes en ces temps-là, l'acte palliera le manque d'acte de décès du mari de Marie Madeleine LETERRIER pour le remariage de celle-ci. Cet acte nous donne donc une liste de notables de la Guadeloupe présents à Paris à l'époque de l'Assemblée constituante. Ils logent tous sur le territoire de la paroisse Saint Eustache, où demeurent aussi les futurs époux. Il s'agit de :

- Pierre Arnoult PAVIOT, commandant les milices du Port Louis à la Guadeloupe, y demeurant ordinairement, de présent à Paris logé à l'hôtel de Lancastre rue de Richelieu ;
- Hilaire François CHABERT de LA CHARRIÈRE et Jean NADAL de SAINTRAC, députés de la Guadeloupe à l'Assemblée nationale, habitants de la Guadeloupe, y demeurant ordinairement, de présent à Paris logés à l'hôtel Necker rue de Richelieu ;
- Robert COQUILLE, aussi député de la Guadeloupe, demeurant ordinairement à Marie-Galante, de présent à Paris logé aussi à l'hôtel Necker ;
- Marc BEAUPLAN, habitant de la Guadeloupe, y demeurant ordinairement, de présent à Paris logé rue de Chabanois n° 26 ;

¹ Sur lui voir les p. 90-91 de notre « Ascendance antillaise de Saint-John Perse, dossier 2 du Centre de Généalogie et d'Histoire des Isles d'Amérique, 1982

² MC/ET/XLI/746.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- Augustin Régis DESPREZ, ci-devant écuyer ³, chevalier de Saint Louis, capitaine commandant au régiment de la Guadeloupe, de présent à Paris logé à l'hôtel des Indes, rue du Mail ;
- Pierre Joseph NÉRON VERPRÉ, habitant de la Guadeloupe, y demeurant ordinairement, de présent à Paris logé à l'hôtel de la Liberté, rue des Fossés Montmartre.

Ils certifient avoir parfaitement connu M. Joseph DYEL alors vicomte de NAMBUC, ancien officier au régiment de Beauvoisis, marié avec dame Marie Madeleine LETERRIER, actuellement sa veuve. Il est mort en octobre 1781 ⁴ à la Guadeloupe, Grande Terre, paroisse Notre Dame, quartier du Port Louis. Ils étaient à la Guadeloupe lors de son décès et même témoins oculaires.

Quatre jours plus tard, le 8 novembre 1790, le même notaire peut donc rédiger le contrat de mariage entre :

- M. Alexandre LE MERCIER de MAISONCELLE, ci-devant écuyer, sieur de RICHEMONT, demeurant ordinairement à l'isle de la Guadeloupe, quartier du Petit Canal, paroisse Saint Jacques et Saint Philippe, présentement à Paris logé hôtel de Bourbon, rue Plâtrière, paroisse Saint Eustache, fils majeur de feu Guillaume Isaac Le Mercier de Maisoncelle, habitant dudit quartier, et défunte dame Anne Marguerite LE BLOND, veuf dans enfants de dame Louise Julie de VILLIERS ⁵
- dame Marie Madeleine LE TERRIER ⁶, veuve en premières noces avec deux fils de M. Charles BRUMAND, habitant du Port Louis, et en secondes noces sans enfant de M. Jacques DYEL alors vicomte de NAMBUC, ancien officier au régiment de Beauvoisis, fille majeure de feu Elie Jean Robert Le Terrier, ci-devant écuyer sieur de MENNETOT et de Catherine CANCEL aujourd'hui sa veuve, demeurant ordinairement à la Guadeloupe au Port Louis, présentement à Paris logée hôtel garni de la Liberté, rue des Fossés Montmartre, paroisse Saint Eustache.

Les témoins sont :

- Charles Élie et Pierre Brumand, fils de la future épouse ;
- Pierre Joseph Néron Verpré et Marie Anne Élisabeth Leterrier son épouse, beau-frère et sœur de la future épouse ;
- Robert Louis Charles Leterrier de Mennetot, frère de la future épouse ;
- César Guillaume de Trogoff, neveu de la future épouse ;
- Charles François Joseph Letourneur et Joachim de Trogoff, amis ;
- Marie Françoise de Bruny épouse de M. de Villiers, habitante de la Guadeloupe.

Les époux seront communs en biens, suivant la coutume de Paris, et non tenus aux dettes.

Lui possède la moitié de l'habitation dite Duval au Petit Canal ;

³ Dans la nuit du 4 août 1789, l'Assemblée constituante avait détruit le « régime féodal » et supprimé les titres de noblesse.

⁴ En réalité en novembre, 3 mois après son mariage.

⁵ Mariage à Sainte Anne 02/06/1772. Louise Julie de Villiers était fille de messire Charles François Yver de Villiers sieur de la Courtille et dame Marie Catherine Élisabeth Truguet. Voir p. 24/62 de « YVER de VILLIERS sieur de LA COURTILLE de la Brie à la Guadeloupe » <http://www.ghcaraibe.org/articles/2018-art26.pdf>. Cette première épouse était décédée à 20 ans de suites de couches le 27/02/1774 à Sainte Anne.

⁶ Le notaire écrit Le Terrier mais elle signe Leterrier.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Elle possède deux habitations se joignant appelées l'une du Port Louis et l'autre Guimard, au quartier du Port Louis paroisse Notre Dame de Bon Secours, et 40 000 livres argent de France.

Ils mettent en communauté de part et d'autre 100 000 livres argent des Amériques, soit 200 000 livres argent de France, le reste leur demeurant propre. Ces 200 000 livres sont destinées à faire l'acquisition de biens fonds en France ou en Amérique mais l'apport sera nul si l'un ou l'autre meurt avant cette acquisition.

Douaire, 3 000 livres argent des îles. Par préciput le survivant prendra les meubles qu'il veut jusqu'à la valeur de 25 000 livres argent des îles ou cette somme en deniers.

Alexandre LE MERCIER de MAISONCELLE meurt 5 mois après ce remariage, laissant son épouse enceinte et le même notaire procède à l'inventaire de ses biens ⁷.

Inventaire après le décès d'Alexandre LEMERCIER de MAISONCELLE M^e Doulcet 29/04/1791

L'inventaire est fait dans l'hôtel de la Liberté, tenu garni rue des Fossés Montmartre, paroisse Saint Eustache, à la demande de Marie Madeleine LE TERRIER sa veuve en dernières noces, en son nom et celui de l'enfant dont elle est enceinte et dont elle est tutrice ; à la requête également de Pierre Arnoult Paviot, major d'infanterie, chevalier de Saint Louis, habitant de la Guadeloupe demeurant à Paris hôtel du Grand Conseil rue des Filles Saint Thomas, paroisse Saint Augustin, comme curateur de l'enfant,. Le conseil des parents et amis qui les ont nommés tutrice et curateur s'est tenu le 27 avril devant Jean Bruneau, juge de paix de la section de la place Louis XIV.

Dans la cave une demi-queue ⁸ de vin rouge crû de Mâcon et une autre de Bordeaux ; 220 bouteilles de Bordeaux ;

dans une remise une diligence peinte en gros bleu, montée sur quatre ressorts, avec ses glaces, garnie en dedans de drap gris ; 2 chevaux de carrosse, poil noir, dont 1 malade ; 30 chemises de différentes taille garnies de batiste, 14 gilets, 12 culottes de toiles de coton et bazin ;

1 épée à poignée d'argent, 2 cannes dont une à pommeau d'or et l'autre de bambou garni d'une lame d'épée ; un couteau à manche de corne avec 2 lames dont une d'argent ; 1 montre du nom de Filou à Paris n° 677, dans sa boîte d'or émaillée de bleu, chaîne à trois branches.

Parmi les papiers :

Le contrat de mariage du 08/11/1790 (ci-dessus)

Tableau des comptes avec Boyer frères à Bordeaux, daté du 25/02/1789

Expédition d'une sentence du greffe de la sénéchaussée de Grande Terre, 18/04/1785, signée Barouillet, rendue par Étienne Bernard Dubois, sénéchal et lieutenant général de l'amirauté, portant adjudication par licitation, au sieur de Maisoncelle, de l'habitation à sucre au Moule appartenant à feu Pierre Guillaume Dubois et Charlotte Sarragot son épouse, adjudgée 532 800 lt.

Contrat de mariage du sieur de Maisoncelle avec défunte dame Louise Julie Hiver de Villiers sa première épouse, devant Me Guillon à la Guadeloupe 08/06/1772

⁷ MC/ET/XLI/747.

⁸ Tonneau. La demi-queue peut contenir de 108 à 290 litres.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Inventaire après le décès de sa première épouse, M^e Desgréaux Duhau 25/06/1774.
L'enfant dont la veuve était enceinte n'a pas vécu et nous ignorons le sort de sa mère.

Extrait de notre généalogie LEMERCIER

9 Alexandre LEMERCIER de MAISONCELLE écuyer sieur de RICHEMONT
habitant du Petit Canal, habitation Duval
o 13/06 b 13/07/1747 Petit Canal ; p Nicolas Roch Lemercier ; m Renée Perrine
Lemercier, enfants du dit Guillaume Lemercier (sic : p Louis Isaac Nicolas ?)
+ 18/04/1791 Paris ⁹
ax 08/06/1772 Sainte Anne, Louise Julie YVER de VILLIERS, fille de + messire Charles
François sieur de LA COURTILLE et Catherine Elisabeth TRUGUET
o 23/10/1755 b 11/01/1756 Sainte Anne
+ 27 (+) 28/02/1774 Sainte Anne, dans l'église côté épître au haut de la nef ; environ
25 ans ¹⁰
Cm 08/11/1790 M^e Doulcet, Paris ¹¹
bx 11/1790 Paris, Marie Madeleine LETERRIER, fille d'Elie Jean Robert et Catherine
CANCEL
o 30/07 b 15/08/1751 Port Louis
+ 1792/ ¹²
ax 18/06/1770 Port Louis, Charles Joseph BRUMAND, gendarme de la garde du roi,
fils de Pierre, habitant, et Marie Jeanne FIZET
o Port Louis
Cm 14/08/1781 M^e Gédouin
bx 21/08/1781 Port Louis, François DYEL chevalier vicomte d'ENAMBUC, officier de
milice, fils de + Jean Clair DYEL chevalier marquis DU PARQUET, major général de
la Guadeloupe, et Suzanne de VILLER AU TERTRE
o 09/04/1746 Baie Mahault
+ 27 (+) 28/11/1781 Port Louis, sur son habitation, 32 ans
sans postérité

En cette fin du XVIII^e siècle de nombreux habitants des Antilles, et pas seulement de Saint Domingue, ici de la Guadeloupe, se retrouvent à Paris, logés dans différents hôtels, principalement paroisse Saint Eustache.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

⁹ IAD MC/ET/XLI/747 M^e Doulcet

¹⁰ Morte de suites de couches : une petite fille « nouvellement née et ondoyée le même jour » est inhumée le 03/02/1774.

¹¹ MC/ET/XLI/746.

¹² MC/ET/XLI/750, 24/03/1792, veuve Lemercier de Maisoncelle, elle prend en sous-location pour un an une partie de maison rue Caumartin 17, pour 5 500 livres de loyer dont le premier terme payé immédiatement « en assignats nationaux ». Nous ignorons son sort par la suite.